L'ASSEMBLEE GENERALE 2024, MODE D'EMPLOI

QUI PARTICIPE ?

Tous les membres « adhérents – associés – de droit » de l'association constituée le 28 novembre 1998 sont invités à siéger à l'assemblée générale mais aussi tous ceux et celles qui souhaitent apporter une contribution, un soutien.

Comment participer ?

Ont droit de vote à l'assemblée générale tous les membres adhérents de 16 ans et plus et les membres associés, à jour de leur cotisation.

Toute personne qui le souhaite peut faire acte de candidature au conseil d'administration et ce jusqu'à l'ouverture de l'assemblée générale.

(Contact : Calade à Sommières 04 66 93 20 20 ou Calade à Calvisson 04 66 22 16 35 ou par mail centresocial.sommieres@calade.org)

Si vos enfants de moins de 16 ans participent aux activités de l'association Calade, nous serons très heureux de faire votre connaissance à l'occasion de cette assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale est un temps privilégié pour s'informer, questionner, rencontrer, manifester son intérêt pour une action, un projet.

✂.....

ABSENCE EXCUSÉE

Madame la Présidente,
Je soussigné(e) .....
Vous prie de bien vouloir excuser mon absence lors de **l'assemblée générale statuaire du mercredi 03 avril 2024 à 14h00.**
A le

Signature :

✂.....

POUVOIR

Je soussigné(e) .....
Adhérent, administrateur (1)

Donne pouvoir à .....
Pour voter en mes lieu et place lors de **l'assemblée générale statuaire du mercredi 03 avril 2023 à 14h00.**

(Tout pouvoir attribué au président ou rédigé en blanc sera distribué par le président en début de séance)
Fait à .....
Le .....

Signature :

(1) Barrer les mentions inutiles